



# PROCES-VERBAL

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023

**Etaient présents :** François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNÉ, Vincent LAGARRIGUE, Laurence MARY, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES.

**Absent excusé :** Norbert FLACONÈCHE, ayant donné pouvoir à Jean-François VIGNES.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.  
Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

## **I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 mars 2023 :**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

## **II. Délibération :** Acquisition d'un écran et d'un vidéoprojecteur – Demande de subvention à la CARSAT

Le coût du matériel s'élève 10 750 €. La subvention demandée est de 50%. Il resterait à la charge de la commune 5 375 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **III – Informations et discussions**

III-I – Le Maire, François REYMANN, informe les élus de la tenue d'un Conseil Municipal Extraordinaire le 09 juin 2023 en vue des élections sénatoriales programmées le 24 septembre 2023. Il s'agira de désigner parmi les membres du Conseil un délégué et trois suppléants qui représenteront la commune lors du vote qui se tiendra à Cahors (vote à deux tours à bulletin secret).

III-II- SPANC : Rapport 2022 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Maire donne lecture du rapport et précise la nouvelle tarification pour les usagers :

- Contrôle de conception : 150 €
- Contrôle de réalisation ou Suivi de contrôle : 100 €

Le SPANC a effectué 35 visites à Lugagnac en 2022.

III-III – Restauration des vitraux d'un meuble dont un habitant a fait don à la commune.

Ce meuble est destiné à être installé dans la salle de la Mairie.

Un devis de 435 € est proposé. La proposition est acceptée à l'unanimité.

## **IV – Questions diverses**

IV-I – Enfouissement des réseaux : le Mairie informe les élus que la subvention annoncée par la Région est inférieure de 1 432 € au montant initialement escompté suite à une erreur d'interprétation du devis de la FDEL. Une démarche va être entreprise pour tenter de récupérer notre demande initiale de 18.344 euros.

IV- II – Prévention Incendie : les citernes seront livrées avec quelques mois de retard.

IV- III – Travaux de sécurisation routière sur le chemin des Adrets : du 2 au 15 mai la circulation sera interdite à la circulation pour l'installation des ralentisseurs (sauf pour les riverains).

IV- IV- L'arrêté global permanent de circulation dans le village, qui intègre les prescriptions déjà en application et instaure la limite de vitesse à 30 km/h dans l'agglomération est en vigueur depuis le 25 avril 2023.

IV-V- Eclairage public : le réglage des heures sera effectué prochainement par l'entreprise en assurant la maintenance.

IV-VI- Une réflexion sera menée sur la nécessité d'installer un panneau sur le chemin d'accès au lac Audry afin d'éviter des stationnements autour du lac.

IV-VII- Trousses de premiers secours : acquises par la municipalité, elles seront remises aux participants à la formation du 29/04/23.

IV-IX- La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à 11 heures devant le Monument aux Morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **26 mai** à 18h15 en Mairie.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

François REYMANN

Catherine MORIN